



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin
	Judith Gagnon

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général, Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION N^o 163-04-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 163-04-2018 | 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| 164-04-2018 | 3. | <u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 3 avril 2018</u> |
| | 4. | <u>Règlements</u> |
| | 4.1 | Consultation publique - Projet de règlement 222-34-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209 |
| | 4.2 | Consultation publique - Projet de règlement 222-35-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Toits plats dans la zone HV 129 |
| 165-04-2018 | 4.3 | Adoption - Second projet de règlement 222-35-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Toits plats dans la zone HV 129 |
| 166-04-2018 | 4.4 | Adoption - Règlement 222-32-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 221-03-2018 - Zone IC 104 |
| 167-04-2018 | 4.5 | Adoption - Règlement 258-03-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux rapports visant un milieu naturel |
| 168-04-2018 | 4.6 | Adoption - Règlement 258-04-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux tests de sol pour projet de lotissement |
| 169-04-2018 | 4.7 | Adoption - Règlement 465-2018 - Concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|-----------|---|
| 170-04-2018 | 4.8 | Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 461-2018 - Acquisition de véhicules pour le Service des travaux publics et génie |
| 171-04-2018 | 4.9 | Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 462-2018 - Travaux de réfection sur diverses voies publiques du secteur non urbanisé |
| 172-04-2018 | 4.10 | Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 463-2018 - Travaux de réfection sur le chemin des Rochers |
| 173-04-2018 | 4.11 | Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 464-2018 - Travaux de réfection sur les chemins de l'Équinoxe, du Solstice et de l'Aurore-Boréale |
| | 5. | <u>Soumissions</u> |
| 174-04-2018 | 5.1 | Adjudication - Collecte de déchets ultimes, de matières recyclables, d'encombrants, de résidus verts ainsi que la fourniture, l'entretien et la collecte de conteneurs de déchets, de matières recyclables et de compacteurs à carton et collecte et entretien de conteneurs semi-enfouis par levage-grue (2018-ENV-01) |
| 175-04-2018 | 5.2 | Adjudication - Nettoyage et inspection télévisée à l'aide de la caméra conventionnelle et la description des anomalies dans les conduites et les regards d'égout (2018-GE-05) |
| 176-04-2018 | 5.3 | Adjudication - Travaux de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout sanitaire sur les avenues des Érables et Alary (2017-GE-02) |
| | 6. | <u>Administration et finances</u> |
| 177-04-2018 | 6.1 | Approbation - Liste des chèques émis |
| 178-04-2018 | 6.2 | Autorisation de dépenses des membres du conseil |
| 179-04-2018 | 6.3 | Approbation de facture - Sûreté du Québec 2018 |
| 180-04-2018 | 6.4 | Autorisation de paiement - Remboursement des dépenses électorales - Élection du 5 novembre 2017 |
| 181-04-2018 | 6.5 | Dépôt de la programmation TECQ 2014-2018 révisée au 31 mars 2018 |
| 182-04-2018 | 6.6 | Dépôt du rapport des activités du trésorier - Chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums |
| 183-04-2018 | 6.7 | Nomination d'un maire suppléant |
| 184-04-2018 | 6.8 | Appel de la décision du comité de démolition - 111, avenue Saint-Jacques |
| 185-04-2018 | 6.9 | Acquisitions diverses imputées au fonds de roulement 2018 |
| 186-04-2018 | 6.10 | Autorisation de signature - Servitude pour un réservoir incendie - Projet Le Shanti de Saint-Sauveur inc. |
| | 7. | <u>Sécurité publique</u> |
| 187-04-2018 | 7.1 | Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 mars 2018 |
| | 8. | <u>Travaux publics et génie</u> |
| 188-04-2018 | 8.1 | Autorisation de signature - Permission de voirie annuelle - Interventions d'urgence sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc situés dans l'emprise des routes de juridiction provinciale |
| 189-04-2018 | 8.2 | Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) |
| | 9. | <u>Environnement</u> |
| 190-04-2018 | 9.1 | Autorisation de signature - Contrat d'adhésion - Soutien communauté durable (Bourse du carbone) |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

10. Urbanisme

- 191-04-2018 10.1 Demandes de permis de construction approuvées - PIIA
- 86, avenue de la Gare - Modification de l'apparence extérieure
 - Chemin des Méandres, lot 5 167 063 - Nouvelle construction
 - 14, chemin du Terrier - Modification de l'apparence extérieure
- 192-04-2018 10.2 Demande de certificat d'autorisation refusée - PIIA
- 230, rue Principale - Aménagement paysager
- 193-04-2018 10.3 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA
- 200, rue Principale, local 3 : « L'arbre noir » (en projection)
 - 200, rue Principale, local 11 : « OxyExpert » (suspendue et communautaire)
 - 200, rue Principale, locaux 4 et 5 : « Parkinson Québec » (en projection)
 - 328, rue Principale : « Encore plus belle & Le gars barbu » (lettrage)
 - 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » (lettrage)
 - 9, avenue de l'Église : « Cotard Chocolatier Glacier » (sur poteau)
 - 133, rue Principale : « Groupe Immospection » (sur poteaux, communautaire et lettrage)
 - 286, rue Principale (structure communautaire)
- 194-04-2018 10.4 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage refusées - PIIA
- 328, rue Principale : « Encore plus belle & Le gars barbu » (structure communautaire)
 - 68, avenue de la Gare : « Dupont & Gignac audioprothésistes » (communautaire)
- 195-04-2018 10.5 Demande de dérogation mineure - Rue des Colibris, lot 5 295 931
- 196-04-2018 10.6 Demande de dérogation mineure - Chemin de Munich, lot 5 166 113
- 197-04-2018 10.7 Demande de dérogation mineure - Rue Robert, lot 2 315 183
- 198-04-2018 10.8 Avenue Guindon
Lots projetés 6 225 579 à 6 225 581, plans 2018-058
Lotissement et contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 199-04-2018 10.9 Chemin d'Innsbruck
Lots projetés 6 211 669 et 6 211 670, plans 2018-044
Lotissement et contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 200-04-2018 10.10 Chemin des Méandres
Lot 5 167 063
Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 201-04-2018 10.11 Côte Saint-Gabriel Ouest
Lots 5 166 713 et 5 166 715
Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 202-04-2018 10.12 Montée Victor-Nymark
6 155 777 à 6 155 790, 6 155 962, 6 194 980 à 6 194 982 et 6 242 326
Lotissement et contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 203-04-2018 10.13 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mars 2018
- 11. Vie communautaire**
- 204-04-2018 11.1 Défi cycliste Vélo Québec
- 205-04-2018 11.2 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|------------|---|
| 206-04-2018 | 11.3 | Autorisation de signature - Protocole d'entente du Club de soccer FC Boréal |
| 207-04-2018 | 11.4 | Tarification pour l'activité de pickleball - Été 2018 |
| | 12. | <u>Ressources humaines</u> |
| 208-04-2018 | 12.1 | Embauche Club junior de tennis |
| 209-04-2018 | 12.2 | Embauche d'un étudiant au Service de l'urbanisme |
| 210-04-2018 | 12.3 | Embauches - Équipe d'animation du programme des camps 2018 |
| 211-04-2018 | 12.4 | Nomination - Secrétaire au Service de la vie communautaire |
| 212-04-2018 | 12.5 | Création d'un poste et embauche - Agent d'information - Service de l'urbanisme |
| 213-04-2018 | 12.6 | Création d'un poste et embauche - Inspecteur en urbanisme Service de l'urbanisme |
| 214-04-2018 | 12.7 | Embauches et ratifications - Employés temporaires pour l'été 2018 |
| | 13. | <u>Correspondance</u> |
| 215-04-2018 | 13.1 | Demande de commandite - École secondaire Augustin-Norbert-Morin - Gala Méritas 2017-2018 |
| 216-04-2018 | 13.2 | Demande de commandite - Société Alzheimer des Laurentides - 12 ^e édition de la Marche de l'Alzheimer |
| 217-04-2018 | 13.3 | Demande d'appui - Installation d'un feu de circulation à l'intersection du chemin Jean-Adam et de la côte Saint-Gabriel |
| | 14. | <u>Points nouveaux</u> |
| | 15. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| 218-04-2018 | 16. | <u>Levée de la séance</u> |

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N^o 164-04-2018

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018
AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 ainsi que celle de la séance extraordinaire du 3 avril 2018 ont été remises à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 3 avril 2018 soient approuvés, comme déposés.

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 222-34-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE » SUR UN TERRAIN NON DESSERVI
DANS LA ZONE H 209

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-34-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 222-35-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
TOITS PLATS DANS LA ZONE HV 129

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-35-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments à toit plat dans la zone HV 129.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION N° 165-04-2018

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-35-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
TOITS PLATS DANS LA ZONE HV 129

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser les bâtiments à toits plats dans la zone HV 129;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 16 avril 2018;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-35-2018, modifiant l'article 227 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant l'autorisation de toits plats dans la zone HV 129, soit adopté.

RÉSOLUTION N^o 166-04-2018

RÈGLEMENT 222-32-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 221-03-2018 - ZONE IC 104

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106 de sorte à y inclure le lot 3 431 972, et ce, en concordance au règlement 221-03-2018 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-32-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106, et ce, en concordance au règlement 221-03-2018 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, soit adopté.

RÉSOLUTION N^o 167-04-2018

RÈGLEMENT 258-03-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
258-2009 ET SES AMENDEMENTS
EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS VISANT UN MILIEU NATUREL

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer le contenu minimal d'un document de caractérisation d'un site fait par un biologiste ou tout autre professionnel en la matière lorsque requis;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 258-03-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'encadrer le contenu minimal d'un document de caractérisation d'un site fait par un biologiste ou tout autre professionnel en la matière lorsque requis, soit adopté.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 168-04-2018

RÈGLEMENT 258-04-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
258-2009 ET SES AMENDEMENTS
EXIGENCES RELATIVES AUX TESTS DE SOL POUR PROJET DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le nombre de tests de sol requis lors d'une opération cadastrale de cinq lots et plus afin d'avoir les mêmes normes que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit d'un test par groupe de trois ou quatre lots;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 258-04-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'ajuster le nombre de tests de sol requis lors d'une opération cadastrale de cinq lots et plus de sorte à avoir les mêmes normes que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit d'un test par groupe de trois ou quatre lots, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 169-04-2018

RÈGLEMENT 465-2018
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS
MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute Ville doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une Ville aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la parution d'un avis public dans le Journal de la Vallée en date du 4 avril 2018 en conformité avec l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 465-2018, concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 170-04-2018

DÉPÔT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 461-2018
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement d'emprunt numéro 461-2018 afin de payer le coût d'acquisition de plusieurs véhicules de remplacement pour le Service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt de 700 000 \$, soit déposé.

RÉSOLUTION N^o 171-04-2018

DÉPÔT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 462-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DIVERSES VOIES PUBLIQUES DU SECTEUR NON URBANISÉ

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement d'emprunt numéro 462-2018 afin de payer le coût des travaux de réfection sur diverses voies publiques du secteur non urbanisé et autorisant un emprunt de 725 000 \$, soit déposé.

RÉSOLUTION N^o 172-04-2018

DÉPÔT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 463-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DES ROCHERS

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement d'emprunt numéro 463-2018 afin de payer le coût des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance et le coût des travaux de réfection sur le chemin des Rochers et autorisant un emprunt de 340 000 \$, soit déposé.

RÉSOLUTION N^o 173-04-2018

DÉPÔT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 464-2018
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES CHEMINS DE L'ÉQUINOXE, DU SOLSTICE ET DE L'AURORE-BORÉALE

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement d'emprunt numéro 464-2018 afin de payer le coût des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance et le coût des travaux de réfection sur les chemins de l'Équinoxe, du Solstice et de l'Aurore-Boréale et autorisant un emprunt de 295 000 \$, soit déposé.

RÉSOLUTION N° 174-04-2018

ADJUDICATION

COLLECTE DE DÉCHETS ULTIMES, DE MATIÈRES RECYCLABLES, D'ENCOMBRANTS, DE RÉSIDUS VERTS AINSI QUE LA FOURNITURE, L'ENTRETIEN ET LA COLLECTE DE CONTENEURS DE DÉCHETS, DE MATIÈRES RECYCLABLES ET DE COMPACTEURS À CARTON ET COLLECTE ET ENTRETIEN DE CONTENEURS SEMI-ENFOUIS PAR LEVAGE-GRUE (2018-ENV-01)

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 5 avril 2018 pour la collecte de déchets ultimes, de matières recyclables, d'encombrants, de résidus verts ainsi que la fourniture, l'entretien et la collecte de conteneurs de déchets, de matières recyclables et de compacteurs à carton et collecte et entretien de conteneurs semi-enfouis par levage-grue;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Services sanitaires St-Jérôme Inc.	420 415,29 \$

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de l'environnement en date du 5 avril 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 420 415,29 \$ incluant les taxes, présentée par Services sanitaires St-Jérôme Inc., 2006, côte Saint-André, Sainte-Sophie (Québec) J5J 2S6, pour la collecte de déchets ultimes, de matières recyclables, d'encombrants, de résidus verts ainsi que la fourniture, l'entretien et la collecte de conteneurs de déchets, de matières recyclables et de compacteurs à carton et collecte et entretien de conteneurs semi-enfouis par levage-grue, soit acceptée.

QUE la directrice du Service de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2018.

RÉSOLUTION N° 175-04-2018

ADJUDICATION

NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE À L'AIDE DE LA CAMÉRA CONVENTIONNELLE ET LA DESCRIPTION DES ANOMALIES DANS LES CONDUITES ET LES REGARDS D'ÉGOUT (2018-GE-05)

ATTENDU le rapport de l'agent technique du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 11 avril 2018 pour les travaux de nettoyage, d'inspection télévisée et la description des anomalies dans les conduites et les regards d'égout sanitaire;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

ATTENDU QUE la Ville a reçu huit soumissions présentées par :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
9363-9888 Québec Inc. / Sanivac	122 252,65 \$
Can-Explore Inc.	122 402,88 \$
Cima+ Construction Inc.	132 112,84 \$
Beauregard Environnement Inc.	157 874,36 \$
ABC Environnement Inc.	187 450,58 \$
Aquarehab Canada Inc.	199 615,61 \$
Campor Environnement Inc.	220 947,47 \$
Simo management inc.	267 068,96 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 avril 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 122 252,65 \$ incluant les taxes, présentée par 9363-9888 Québec Inc. / Sanivac, 100, rue Huot, Notre-Dame-De-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8, pour les travaux de nettoyage, d'inspection télévisée et la description des anomalies dans les conduites et les regards d'égout sanitaire, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération 2018, 2019 et 2020.

RÉSOLUTION N° 176-04-2018

ADJUDICATION
TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS
SANITAIRES SUR LES AVENUES DES ÉRABLES ET ALARY (2017-GE-02)

ATTENDU le rapport de soumission du 9 avril 2018 de la firme d'ingénierie Équiluqs;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 6 avril 2018 pour les travaux de réhabilitation par chemisage des conduites d'égouts sanitaires sur les avenues des Érables et Alary;

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre soumissions présentées par :

Nom du soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
CWW Réhabilitation (Clean Water Works Inc.)	54 000,00 \$
Les Excavations Lafontaine Inc.	62 026,71 \$
9215-2509 Québec Inc. / Fjord Fusion	65 501,26 \$
Services Infraspéc Inc.	90 255,38 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 12 avril 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 54 000,00 \$ incluant les taxes, présentée par CWW Réhabilitation (Clean Water Works Inc.), 2700, rue Sabourin, St-Laurent (Québec), H4S 1M2, pour les travaux de réhabilitation par chemisage des conduites d'égouts sanitaires sur les avenues des Érables et Alary, soit acceptée.

--	--

Maire Greffier
Initiales



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30**

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt # 449-11-2016.

RÉSOLUTION N° 177-04-2018

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 22 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 49388 à 49620) pour la période du 2 mars 2018 au 22 mars 2018, au montant de 1 531 687,72 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION N° 178-04-2018

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Conférence Mesures alternatives des Vallées du Nord (MAVN)	8 mai 2018 161, rue de la Gare Saint-Jérôme	Conférence gratuite	M. Daniel Cantin Mme Judith Gagnon	Frais de déplacement et de représentation seulement
Place aux 50 ans et mieux Municipalités amies des aînés	30 avril 2018 1699, ch. du Mont-Gabriel Sainte-Adèle	17,00 \$	M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin	34,00 \$
Souper-bénéfice Fondation des écoles primaires de Ste-Marguerite-Estérel	10 mai 2018 École hôtelière des Laurentides Sainte-Adèle	70,00 \$	M. Jacques Gariépy	70,00 \$
Souper-bénéfice Prévoyance envers les Aînés des Laurentides	30 mai 2018 École hôtelière des Laurentides Sainte-Adèle	70,00 \$	M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin	140,00 \$
Défi Tour du Parc 3 ^e édition Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint- Sauveur	12 mai 2018 Parc John-H.-Molson	10,00 \$	M. Jacques Gariépy Mme Rosa Borreggine Mme Judith Gagnon Mme Véronique Martino Mme Caroline Vinet	50,00 \$
Formation « L'Élu responsable des loisirs : Complice et partenaire de sa communauté »	3 mai 2018 330, boul. de Martigny O. Saint-Jérôme	Formation gratuite	Mme Rosa Borreggine Mme Véronique Martino	Frais de déplacement et de représentation seulement
Congrès de l'UMQ	17 mai 2018 Hilton Lac-Leamy Gatineau	1 212,99 \$	M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin Mme Judith Gagnon Mme Caroline Vinet	4 851,96 \$ + Frais de déplacement et de représentation
Souper-bénéfice François Marcil Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, Maison des jeunes de St-Sauveur et autres	16 mai 2018 Restaurant Gibby's Saint-Sauveur	175,00 \$	M. Jacques Gariépy Mme Rosa Borreggine M. Daniel Cantin Mme Judith Gagnon Mme Véronique Martino Mme Caroline Vinet	1 050,00 \$



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Souper-bénéfice La Maison de la famille des Pays-d'en-Haut	31 mai 2018 Club de Golf La Vallée Sainte-Adèle	75,00 \$	Mme Caroline Vinet	75,00 \$
Golf Vélo 2018 Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	13 juin 2018 Club de golf Balmoral Morin-Heights	200,00 \$	Mme Caroline Vinet	200,00 \$
Conférence Pollution plastique : tout petit la planète	22 avril 2018 Centre Phi Montréal	Conférence gratuite	Mme Caroline Vinet	Frais de déplacement et de représentation seulement
5@7 Inter-Chambres Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint- Sauveur	10 mai 2018 Théâtre des marais Val-Morin	Activité gratuite	M. Daniel Cantin Mme Judith Gagnon Mme Véronique Martino	Frais de déplacement et de représentation seulement
Tournoi de golf Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint- Sauveur	5 juin 2018 Club de golf Piedmont	<u>Golf</u> 135,00 \$ + taxes <u>Cocktail</u> 45,00 \$ + taxes	<u>Golf</u> M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin Mme Véronique Martino Mme Caroline Vinet <u>Cocktail seulement</u> Mme Rosa Borreggine Mme Judith Gagnon	630,00 \$ + taxes

RÉSOLUTION N° 179-04-2018

**PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
QUOTE-PART 2018 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018, soit au montant total de 3 187 925 \$, plus l'ajustement 2017 au montant de 129 393 \$ moins l'aide financière octroyée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant de 208 900 \$, pour une facture totale de 3 108 418 \$;

ATTENDU le rapport du trésorier en date du 5 avril 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec, soit 1 554 209 \$ le 30 juin 2018 et 1 554 209 \$ le 31 octobre 2018.

RÉSOLUTION N° 180-04-2018

**AUTORISATION DE PAIEMENT
REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES
ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017**

ATTENDU les articles 475, 477 et 478 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités mentionnant un remboursement de 70 % des dépenses électorales admissibles à tout candidat élu ou ayant obtenu au moins 15 % des votes donnés lors de l'élection au poste concerné;

ATTENDU les résultats de l'élection générale du 5 novembre 2017;

Maire	Greffier
Initiales	



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques de remboursement de dépenses électorales, dès qu'il aura complété sa vérification, aux montants préliminaires suivants : 22 833 \$ à Équipe Jacques Gariépy, 10 601 \$ à Parti sauverois - Équipe Luc Leblanc et 11 483 \$ à Comité avenir Pelletier.

RÉSOLUTION N^o 181-04-2018

APPROBATION - PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 RÉVISÉE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Saint-Sauveur approuve le contenu révisé et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Ville de Saint-Sauveur atteste par la présente résolution que la programmation de travaux révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

Que le directeur général, ou le trésorier en son absence, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 182-04-2018

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS
DÉPÔT

Le chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige qu'une fois par année le trésorier dépose auprès du conseil un rapport des activités qu'il a effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

RÉSOLUTION N° 183-04-2018

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant, et ce, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE monsieur le conseiller Normand Leroux soit maire suppléant, et ce, à compter du 20 mars 2018 jusqu'au 16 juillet 2018.

RÉSOLUTION N° 184-04-2018

APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION
111, AVENUE SAINT-JACQUES

ATTENDU le règlement numéro 419-2015 et ses amendements concernant la démolition;

ATTENDU la demande déposée concernant la démolition de la propriété située au 111, avenue Saint-Jacques;

ATTENDU la décision du comité de démolition lors de la séance du 20 février 2018;

ATTENDU la réception d'une lettre, en date du 9 avril 2018, demandant de faire appel de la décision du comité de démolition auprès du conseil municipal comme le prévoit le règlement 419-2015 et ses amendements;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur la demande d'appel;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil municipal confirment la décision du comité de démolition du 20 février 2018, soit de ne pas autoriser la démolition de l'immeuble situé au 111, avenue Saint-Jacques.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 185-04-2018

ACQUISITIONS DIVERSES IMPUTÉES AU FONDS DE ROULEMENT 2018
RATIFICATION

ATTENDU QUE certaines acquisitions d'immobilisations 2018 sont imputables au fonds de roulement;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à imputer au fonds de roulement 2018 les factures suivantes totalisant la somme de 32 086,89 \$, lesquelles seront remboursées sur une période de cinq ans à compter de 2019 :

# facture	Fournisseur	Description	Coût Net
32772	Québec Acoustique	2 supports à écran - Salle du conseil	818,88 \$
11163	Centre Hi-Fi St-Sauveur	Écran 65" et support - Salle du conseil	2 088,20 \$
107	MJT Consultante	Mobilier - Salle informatique HV	2 640,43 \$
STD32066	PG Solutions	Logiciel - Droits de mutation - Nouveau palier	1 049,87 \$
152224	Boivin & Gauvin	Laveuse #W745, 45 lbs, inst. (excédent de la réso 069-02-2018)	178,80 \$
4966	Plomberie M. Paquette	Installation laveuse pour habits de combat	3 023,64 \$
5779	Transport Guy Hamel	2 ensembles de lames-mobiles pour chargeur	7 746,31 \$
935171	Nortrax Québec	Système de protection pour pelle mécanique	11 811,09 \$
936723	Nortrax Québec	Branchement pouce à commande au joystick	2 729,67 \$

RÉSOLUTION N^o 186-04-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE POUR UN RÉSERVOIR INCENDIE
PROJET LE SHANTI DE SAINT-SAUVEUR INC.

ATTENDU le projet de développement Le Shanti de Saint-Sauveur inc.;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l'installation d'un réservoir incendie et l'aménagement d'un sentier;

ATTENDU l'adoption de la résolution 536-10-2017 concernant la servitude pour le sentier;

ATTENDU QUE les lots de la servitude pour le sentier ne sont plus les mêmes;

ATTENDU la nécessité d'autoriser la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la pose, l'installation, le maintien et l'entretien d'un réservoir incendie;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier et directeur des Services juridiques ou, en son absence, le directeur général à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur un acte de servitude réelle et perpétuelle pour la pose, l'installation, le maintien et l'entretien d'un réservoir incendie.

QUE Me Françoise Major, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte de servitude, selon le plan et la description technique préparés par M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, le 12 mars 2018, sous ses minutes 13 512.

QUE les parties de lots pour la servitude de passage pour le sentier soient sur les lots suivants, à être confirmé par une nouvelle description technique, soit 6 205 840, 6 205 841, 6 206 296 et 5 297 341.

QUE tous les frais soient à la charge du promoteur.

QUE la résolution 536-10-2017 soit modifiée de sorte à préciser que tous les frais sont à la charge du promoteur. **La résolution 536-10-2017 est abrogée par la résolution 2019-05-253 le 21 mai 2019.**



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30**

RÉSOLUTION N° 187-04-2018

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de mars 2018;

ATTENDU QU'il y a eu 27 interventions, dont :

Entraide :	07	Senteur de fumée apparente :	03
Assistance médicale :		Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	01
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :		Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	
Fausse alarme :		Système d'alarme en opération :	02
Sauvetage spécialisé :	02	Système de gicleurs en opération :	
Inondation :		Alarme annulée :	03
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :	01	Accident routier :	01
Feu/fumée de cuisson :	02	Branche ou arbre sur fils électriques :	
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :		Fils électriques dans la rue :	
Feu de cheminée :		Intervention matières dangereuses :	
Feu de forêt :		Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :		Désincarcération :	
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	01	Administration :	
Feu installation électrique HQ :		RCCI :	
Feu d'appareil électrique :	01		

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de mars 2018.

RÉSOLUTION N° 188-04-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE
INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC
SITUÉS DANS L'EMPRISE DES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE**

ATTENDU QU'à différents moments des travaux mineurs doivent être exécutés par la Ville de Saint-Sauveur dans l'emprise des routes détenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie est autorisé à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION N° 189-04-2018

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2018-2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION N^o 190-04-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT D'ADHÉSION
SOUTIEN COMMUNAUTÉ DURABLE (BOURSE DU CARBONE)**

ATTENDU le projet pilote Bourse du Carbone SADC lancé en décembre dernier par le réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) visant à permettre aux petites entreprises et organismes de prendre part aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre par une participation sur le marché volontaire de la bourse du carbone;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est invitée à participer au projet pilote en rendant disponibles les crédits de carbone générés grâce aux émissions de gaz à effet de serre évités par l'application des principes de construction LEED mis de l'avant lors de la construction de son hôtel de ville en 2006-2007;

ATTENDU QUE les calculs des crédits de carbone sont effectués par l'entreprise certifiée Les Solutions Will inc. et que cette même entreprise sera responsable de la vente des crédits de carbone pour le compte de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU les termes de l'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et Les Solutions Will inc. sont définis dans un contrat d'adhésion et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le contrat d'adhésion avec Les Solutions Will inc. dans le cadre du projet de Solution communauté durable.

RÉSOLUTION N^o 191-04-2018

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 mars 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
86, avenue de la Gare	Modification de l'apparence extérieure 2018-047	Sans objet
Chemin des Méandres Lot 5 167 063	Nouvelle construction 2018-048	- Une barrière à sédiments doit être installée à la limite de la bande riveraine pendant les travaux. - Le numéro civique doit être sur le chemin Tracy.
14, chemin du Terrier	Modification de l'apparence extérieure 2018-049	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

RÉSOLUTION N° 192-04-2018

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION REFUSÉE
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 mars 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
230, rue Principale	Aménagement paysager 2018-054	- Le choix des matériaux des murets doit être acheminé au Service de l'urbanisme. - Le choix des plantations doit être revu, notamment par rapport à la floraison annuelle, l'ensoleillement et l'ombrage.

RÉSOLUTION N° 193-04-2018

DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 mars 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
L'arbre noir 200, rue Principale Local 3	Enseigne en projection 2018-039	- L'enseigne doit être de grandeur similaire aux autres enseignes du même étage.
OxyExpert 200, rue Principale Local 11	Enseignes suspendue et communautaire 2018-040	Sans objet
Parkinson Québec 200, rue Principale Locaux 4 et 5	Enseigne en projection 2018-042	- La dimension de l'enseigne doit être uniformisée avec celle des enseignes installées sur le même étage.
Encore plus belle Le gars barbu 328, rue Principale	Lettrage dans les vitrines 2018-045	Sans objet
Piscines St-Sauveur 129, rue Principale	Lettrage dans les vitrines 2018-046	- La police de caractère doit être de même dimension.
Cotard Chocolatier Glacier 9, avenue de l'Église	Enseigne sur poteau 2018-051	Sans objet
Groupe Immospection 133, rue Principale	Enseignes sur poteaux et communautaire et lettrage dans les vitrines 2018-052	- L'enseigne communautaire doit avoir du relief s'il y en a sur celle de Piscines St-Sauveur. <u>Pour le lettrage :</u> - Seulement une fenêtre sur deux doit comporter du lettrage. - Dans un ensemble de trois fenêtres, le lettrage doit se retrouver sur la fenêtre centrale. - La police de caractères doit être la même que celle de Piscines St-Sauveur. - Le lettrage doit être centré verticalement. - Le logo doit être sur fond transparent et centré verticalement.
286, rue Principale	Structure pour enseignes communautaires 2018-053	- Le fond de l'enseigne de la Galerie d'art P.T. Paquin doit être de couleur noire.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

RÉSOLUTION N° 194-04-2018

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 mars 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Maire	Greffier
Initiales	



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux motifs énumérés :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Encore plus belle Le gars barbu 328, rue Principale	Modification de la structure communautaire 2018-045	- Un poteau de barbier est déjà présent sur le bâtiment et les propositions ne contribuent pas à embellir la structure communautaire.
Dupont & Gignac audioprothésistes 68, avenue de la Gare	Enseigne communautaire 2018-050	- L'enseigne proposée ne s'harmonise pas avec les autres enseignes.

RÉSOLUTION N° 195-04-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RUE DES COLIBRIS, LOT 5 295 931

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 26 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant à construire une résidence unifamiliale isolée dont la façade principale serait orientée vers la ligne latérale gauche au lieu de la ligne avant, pour la propriété identifiée par le lot 5 295 931 situé sur la rue des Colibris dans la zone HV 120, au motif qu'il est possible de réaliser le projet de façon conforme à la réglementation.

RÉSOLUTION N° 196-04-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CHEMIN DE MUNICH, LOT 5 166 113

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 26 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant à construire une résidence unifamiliale isolée dont la façade principale serait orientée vers la ligne latérale droite au lieu de la ligne avant, pour la propriété identifiée par le lot 5 166 113 situé sur le chemin de Munich dans la zone HV 102, au motif qu'il est possible de réaliser le projet de façon conforme à la réglementation.

RÉSOLUTION N° 197-04-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RUE ROBERT, LOT 2 315 183

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 26 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant la subdivision du lot actuel afin de créer deux lots d'une superficie de 432 m² au lieu de 440 m² pour la construction d'habitations unifamiliales juxtaposées, comme prévu à la grille des usages et normes en vertu de l'article 27 du Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements, pour la propriété identifiée par le lot 2 315 183 situé sur la rue Robert dans la zone H 402, au motif qu'il est possible de réaliser le projet de façon conforme en construisant des habitations bifamiliales détachées.

RÉSOLUTION N^o 198-04-2018

AVENUE GUINDON
LOTS PROJETÉS 6 225 579 À 6 225 581, PLANS 2018-058
LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU QU'un projet d'opération cadastrale a été déposé au Service de l'urbanisme pour subdiviser un lot existant en trois lots distincts;

ATTENDU QUE l'objectif de cette subdivision est de déposer ultérieurement un projet de construction d'habitations unifamiliales juxtaposées sur des lots distincts;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour lots projetés 6 225 579 à 6 225 581, situés sur l'avenue Guindon.

QUE le conseil accepte de prendre la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 % en argent, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements.

RÉSOLUTION N^o 199-04-2018

CHEMIN D'INNSBRUCK
LOTS PROJETÉS 6 211 669 ET 6 211 670, PLANS 2018-044
LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 211 669 et 6 211 670, situés sur le chemin d'Innsbruck.

QUE le conseil accepte de prendre, en contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, une bande de terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 200-04-2018

CHEMIN DES MÉANDRES
LOT 5 167 063
CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte, pour le lot 5 167 063 situé sur le chemin des Méandres, de prendre la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 % en argent, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements ainsi qu'en vertu de l'article 286 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements.

RÉSOLUTION N° 201-04-2018

CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST
LOTS 5 166 713 ET 5 166 715
CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prendre, en guise de contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour les lots 5 166 713 et 5 166 715 situés sur la côte Saint-Gabriel Ouest, les sentiers (Stewart) existants sur la propriété, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements ainsi qu'en vertu de l'article 286 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements.

RÉSOLUTION N° 202-04-2018

MONTÉE VICTOR-NYMARK
LOTS PROJETÉS 6 155 777 À 6 155 790, 6 155 962, 6 194 980 À 6 194 982 ET 6 242 326
LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU QUE le projet se fera en plusieurs phases;

ATTENDU QU'à la fin du projet, la superficie de terrain cédée par le promoteur sera ajustée de sorte à respecter au minimum la contribution de 10 % de la superficie du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale;

ATTENDU le plan cadastral préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13 544 qui remplace les plans déposés préalablement pour le projet « Le Norden »;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 155 777 à 6 155 790, 6 155 962, 6 194 980 à 6 194 980 à 6 194 982 et 6 242 326, situés sur la montée Victor-Nymark.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

QUE le conseil accepte de prendre le lot 6 242 326 d'une superficie 8 767,3 m² en guise de contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et ce, en vertu de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements.

QUE les résolutions 027-01-2018 et 144-03-2018 soient abrogées.

RÉSOLUTION N^o 203-04-2018

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de mars 2018;

ATTENDU QU'au mois de mars 2018, 53 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 4 987 129 \$, comparativement à 58 permis pour une valeur totale de 3 469 500 \$ en mars 2017, soit un total à date de 9 020 926 \$ pour 2018 comparativement à 4 330 500 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en mars 2018 est de 5, soit un total à date de 9 pour l'année, comparativement à 10 en 2017 et 7 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2018.

RÉSOLUTION N^o 204-04-2018

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE
VÉLO QUÉBEC
DÉFI JUIN (RANDONNÉE CYCLO TOURISTIQUE)**

ATTENDU QU'une demande a été faite par Vélo Québec pour une randonnée cyclo touristique dans la Ville de Saint-Sauveur pour le samedi 23 juin 2018;

ATTENDU QU'une autorisation de passage doit être accordée par le conseil municipal à la demande de la Sûreté du Québec et de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE le Service de la vie communautaire a fait part des contraintes routières à Vélo Québec considérant les activités de la Fête nationale du Québec au centre-ville;

ATTENDU QUE la demande a été transmise au Service des travaux publics pour qu'il fasse connaître à Vélo Québec les échéanciers de travaux routiers prévus à cette période sur le parcours planifié;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le passage de cyclistes dans les rues de la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre du Défi juin de Vélo Québec le samedi 23 juin 2018, et ce, selon le parcours autorisé par la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION N^o 205-04-2018

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) 2018-2019 ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

ATTENDU l'ouverture de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) 2018-2019;

ATTENDU la recommandation faire par la Commission de la vie communautaire;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service de la vie communautaire à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande au programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) 2018-2019.

RÉSOLUTION N^o 206-04-2018

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE
CLUB DE SOCCER FC BORÉAL MODIFIÉ 2018**

ATTENDU QU'un protocole d'entente pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides a été adopté;

ATTENDU QUE le Club de soccer FC Boréal apporte l'ajout d'un paragraphe à son protocole en regard du protocole d'entente pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le Protocole d'entente du Club de soccer FC Boréal modifié 2018.

RÉSOLUTION N^o 207-04-2018

TARIFICATION POUR L'ACTIVITÉ DE PICKLEBALL - ÉTÉ 2018

ATTENDU QUE le responsable du pickleball a été rencontré par le Service de la vie communautaire;

ATTENDU QUE des plages horaires ont été convenues pour la pratique du pickleball;

ATTENDU QU'il y avait lieu d'ajouter cette activité aux tarifs d'abonnement sur les terrains de tennis asphaltés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte la tarification établie pour l'activité de pickleball, telle qu'elle a été proposée par la directrice du Service de la vie communautaire.

RÉSOLUTION N^o 208-04-2018

EMBAUCHE MONITEURS CLUB JUNIOR DE TENNIS

ATTENDU QU'il y avait lieu de procéder aux entrevues pour les postes de moniteurs de tennis;

ATTENDU QUE Mathieu Parizeau est intéressé à revenir en poste et que la Ville de Saint-Sauveur était satisfaite de ses services à l'été 2017;

ATTENDU QU'il reste un poste à combler;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées par Eve Pichette Dufresne et Marie-Lyne Dubé, techniciennes en loisirs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal recommande l'embauche de Mathieu Parizeau et Alexandre Messier aux postes de moniteurs de tennis pour l'été 2018.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 209-04-2018

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QU'un poste d'étudiant en urbanisme est prévu au budget 2018 du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE Mme Debby Joyal a occupé ce poste durant la saison estivale 2017 à la satisfaction de la direction du Service de l'urbanisme;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 16 avril 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE Mme Debby Joyal soit embauchée pour occuper le poste d'étudiant au Service de l'urbanisme;

QUE sa période d'emploi soit du 7 mai au 24 août 2018 (16 semaines) au taux horaire de 15,61 \$ à raison de 35 heures par semaine.

RÉSOLUTION N° 210-04-2018

EMBAUCHES - ÉQUIPE D'ANIMATION DU PROGRAMME DES CAMPS 2018

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de l'équipe d'animation pour le programme des camps;

ATTENDU QUE 10 animateurs de l'équipe de 2017 ont manifesté leur intérêt pour revenir en poste;

ATTENDU QUE d'autres postes sont encore à combler;

ATTENDU QUE les entrevues réalisées par la technicienne en loisirs et les coordonnatrices du programme des camps;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal recommande l'embauche du personnel suivant :

Candidat	Poste
Julianne Audette	Animatrice
Geneviève Beaulieu	Accompagnatrice
Médéric Bélisle	Animateur
Marie-Pier Blier	Animatrice
Anne-Sophie Boyer	Animatrice au Club des Aventuriers
Olivia Dagenais	Animatrice
Noémie Fillion	Animatrice
Marjorie Fournier	Animatrice
Sabrina Giguère	Animatrice
Justine Isabelle	Animatrice
Florence Jannard	Animatrice
Charlérik Lefebvre	Animateur au Club des Aventuriers
Maude Marquis	Animatrice
Marie-Pier Mireault	Animatrice
Rosalie Paquette	Animatrice
Sarah Pelletier	Animatrice
Mathilde Rivard	Animatrice volante
Alexandra Tardif-Lepage	Accompagnatrice

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 211-04-2018

NOMINATION - SECRÉTAIRE
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage interne du poste de secrétaire au Service de la vie communautaire qui s'est terminé le 14 décembre 2017;

ATTENDU que la candidature reçue de l'interne permet de combler le poste de secrétaire au Service de la vie communautaire;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines soumis au conseil municipal le 9 avril 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE Mme Evelyne Rocheleau soit nommée au poste de secrétaire au Service de la vie communautaire, à compter du 12 février 2018 et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION N° 212-04-2018

CRÉATION D'UN POSTE ET EMBAUCHE - AGENT D'INFORMATION
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QU'à la suite de la révision des processus de travail et dans le but d'améliorer le service à la clientèle il y a lieu de créer un poste d'agent d'information au Service de l'urbanisme;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QU'un poste d'agent d'information soit créé au Service de l'urbanisme;

QUE Mme Julie Fournier soit embauchée à titre d'agent d'information au Service de l'urbanisme, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la classe salariale pour ce nouveau poste soit la classe 20.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 213-04-2018

CRÉATION D'UN POSTE ET EMBAUCHE - INSPECTEUR EN URBANISME
SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QU'à la suite de la révision des processus de travail et dans le but d'améliorer le service à la clientèle il y a lieu de créer un poste d'inspecteur en urbanisme au Service de l'urbanisme;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QU'un poste d'inspecteur en urbanisme soit créé au Service de l'urbanisme;

QUE M. Vincent Côté soit embauché à titre d'inspecteur en urbanisme, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la classe salariale pour ce nouveau poste soit la classe 20;

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

RÉSOLUTION N° 214-04-2018

EMBAUCHES ET RATIFICATIONS
EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR L'ÉTÉ 2018

ATTENDU la délégation de pouvoir du directeur général pour l'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

D'accepter l'embauche et la ratification d'embauche du personnel suivant, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur et à la Politique de gestion de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur :

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

Candidat	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Pascal Sabourin	Journalier-opérateur	14 mai	24
Jonathan Pleau	Journalier-opérateur	30 avril	26
Michael Williams	Journalier-opérateur	14 mai	24
André Jr Larocque	Journalier-opérateur	14 mai	24
Jean-François Lanteigne	Journalier-opérateur	30 avril	26
Martin Bouchard	Journalier-opérateur	14 mai	22
Karine Prévost	Journalier-parcs	14 mai	24
Gary Bussey	Journalier-parcs	14 mai	24
François Bélisle	Journalier-parcs	30 avril	26
Étienne Cantin Lefebvre	Journalier-parcs	14 mai	24
Matthew Lavergne	Journalier-parcs	30 avril	26
Benoît Forget	Journalier-parcs	14 mai	22
Bruno Coupal	Journalier-parcs	14 mai	22
Patrick Boily	Journalier-parcs	14 mai	22
Mathieu Lavoie	Horticulteur	19 mars	40
Serge Renaud	Contremaître	16 avril	29

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Candidat	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Christiane Barrette	Préposé à l'écocentre	20 mars	40
Marc Boutet	Préposé à l'écocentre	2 avril	35

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Candidat	Poste	Date d'embauche	Semaines totales
Bernard Désormeau	Préposé aux plateaux récréatifs	7 mai	22
Claude Richer	Préposé aux plateaux récréatifs	14 mai	21
Nicolas Tsai	Préposé aux plateaux récréatifs	14 mai	21



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 215-04-2018

DEMANDE DE COMMANDITE
ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN
GALA MÉRITAS 2017-2018

ATTENDU la demande de commandite pour le Gala Méritas 2017-2018 de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin en date du 3 avril 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une commandite de 500 \$ à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin dans le cadre de leur Gala Méritas 2017-2018 qui aura lieu le 31 mai prochain.

RÉSOLUTION N° 216-04-2018

DEMANDE DE COMMANDITE
SOCIÉTÉ ALZHEIMER DES LAURENTIDES
12E ÉDITION DE LA MARCHE DE L'ALZHEIMER

ATTENDU la demande de commandite de la Société Alzheimer des Laurentides en date du 23 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une commandite de 250 \$ à la Société Alzheimer des Laurentides dans le cadre de leur 12e édition de la Marche de l'Alzheimer qui aura lieu le 27 mai prochain.

RÉSOLUTION N° 217-04-2018

DEMANDE D'APPUI - INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN JEAN-ADAM ET DE LA CÔTE SAINT-GABRIEL

ATTENDU la demande d'appui d'une pétition pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection du chemin Jean-Adam et de la côte Saint-Gabriel formulée à la Ville de Saint-Sauveur en date du 11 avril 2018;

ATTENDU QUE des démarches avaient été faites dans le passé, par la Ville de Saint-Sauveur, concernant la sécurité à l'intersection du chemin Jean-Adam et de la côte Saint-Gabriel, dont l'aménagement d'un carrefour giratoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent que cette intersection est dangereuse et nécessite une intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur appui la pétition concernant la demande formulée auprès du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'installation d'un feu de circulation à l'intersection du chemin Jean-Adam et de la côte Saint-Gabriel.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 16 avril 2018 à 19 h 30

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 218-04-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire